

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 630

présenté par
Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 44

À la deuxième phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« ces remises »,

Les mots :

« cette remise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.